

Procès verbal de la séance du Conseil général de la Côte aux Fées du 29 avril 2013 à la Maison de commune

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du 18 décembre 2012
3. Présentation de l'avant-projet d'assainissement des Bourquins, par M. Duarte du bureau d'ingénieur Mauler SA
4. Présentation de la notice technique accompagnant la demande de crédit pour la gestion des eaux claires du secteur « cimetière », par M. Duarte, MSA
5. Demande de crédit pour la gestion des eaux claires du secteur « cimetière »
6. Comptes 2012
7. Rapports des commissions
 - a) Commission d'urbanisme
 - b) Commission sportive et touristique
 - c) Commission de salubrité publique
 - d) Commission du feu
 - e) Comité d'école
8. Divers

Le président du Conseil général M. Christian Lambelet ouvre la séance à 20h15 avec les salutations d'usage.

M. Laurent Piaget demande une modification de l'ordre du jour. Soit la suppression des points 3, 4 et 5. Cette modification est due à l'absence de réponse de l'Etat concernant une demande de subvention concernant la gestion des eaux claires du secteur « cimetière ». Il demande aussi d'ajouter un point « Création d'une commission consultative des travaux ». Ces modifications sont acceptées.

1. Appel
2. Procès verbal de la séance du 18 décembre 2012
3. Comptes 2012
4. Rapports des commissions
 - a) Commission d'urbanisme
 - b) Commission sportive et touristique
 - c) Commission de salubrité publique
 - d) Commission du feu
 - e) Comité d'école
5. Constitution d'une commission consultative des travaux
6. Divers

1) Appel

10 Conseillers généraux présents.

Excusé : M. Philippe Debiève

2) Procès verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2012

Le procès verbal du secrétaire adjoint M. Stéphane Evard est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3) Comptes 2012

Pour la commission financière, M. Alber Nathanaël relève que le commentaire du chapitre 720 comporte une petite erreur : le déficit du chapitre des déchets des ménages se monte en réalité à fr. 9'476.30 (fr. 3'630.- de prélèvement à la réserve ménages C. n° 720.480.00 et fr. 5'846.30 d'attribution à l'avance ménages C. n° 720.-480.01).

Pour le reste la commission accepte les comptes.

Le président C. Lambelet présente les comptes pages par pages.

C. 029.380.99 L. Schlichtig demande ce qu'est l'assainissement de la caisse de pension de l'Etat.

S. Evard, C. Pétremand et L. Piaget répondent tour à tour que la caisse de prévoyance de la fonction publique de l'Etat doit pourvoir à une réserve de fluctuation de valeur d'un montant de 270 millions financée par les employeurs affiliés (exigible au 1.1.2014) et afin d'assurer une prorogation des mesures transitoires et de compenser une éventuelle inflation, le plan de recapitalisation de prévoyance ne prévoit un apport supplémentaire des employeurs de 60 millions, exigible le 1.1.2019. Pour notre commune, il s'agit de fr. 110'961 (RFV) et de fr. 24'658.- (apport supplémentaire) et ces deux montants ont été inscrits dans les comptes 2012 comme provision au bilan.

Après passation en revue des comptes par le président du Conseil général, et plus aucune question n'étant soulevée, Mme Cosette Pétremand nous lit l'arrêté y relatif.

Vote : 9 oui, aucune abstention, aucun non. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4) Rapport des commissions

a) Commission d'urbanisme :

Pour la commission d'urbanisme, N. Alber nous dit qu'elle s'est réunie deux fois en 2012 pour trois permis de construire (un velux, une villa et un garage).

b) Commission sportive et touristique

Pour la commission sportive et touristique, Y. Salvi indique qu'elle s'est réunie une fois le 24 septembre 2012.

c) Commission de salubrité publique

Pour la commission de salubrité publique, C. Pétremand nous dit qu'elle est composée de cinq membres et qu'il n'y a eu aucune convocation en 2012.

d) Commission du feu

Pour la commission du feu, A. Prospero fait savoir que 30% des bâtiments ont été visités en 2012 (meilleur score du canton). Deux samedis de visites sont prévus en 2013.

Il est relevé que les propriétaires accueillent bien les membres de la commission du feu et reçoivent volontiers des conseils.

e) Comité d'école

Pour le comité d'école, S. Evard nous lit son rapport très complet qui soulève quelques interrogations par rapport aux décisions prises par la direction du Cercle scolaire du VDT, le Conseil d'établissement scolaire du VDT, par les conseillers communaux en charge des dicastères de l'enseignement.

La tournée patriotique a eu lieu avec les élèves de Buttes et la journée a rapporté fr. 1486.- qui ont été portés au fond de réserve du Comité d'école.

La soirée Expo aura lieu en juin, les élèves présenteront leurs travaux scolaires.

En conclusion, si nous voulons sauver notre école et notre village, nous devons nous battre et pas tout accepter, avec l'appui des Conseillers généraux et communaux.

Les rapports des différentes commissions ci-dessus sont acceptés à l'unanimité, avec remerciements à leurs auteurs.

5. Constitution d'une commission consultative concernant les projets du Conseil communal

S. Evard fait part de sa satisfaction, cette demande va dans le sens demandé, aider le Conseil communal et apporter des autres idées. C'est donc une très bonne proposition et il adhère complètement à ce souhait.

A la demande de S. Guillaume de savoir comment cette commission fonctionnerait, L. Piaget répond que, vu les gros dossiers (chantiers) qui arrivent, il serait bien d'avoir une commission consultative des travaux, cela serait une aide pour décharger le conseil communal afin de pouvoir arriver devant le conseil général avec des propositions acceptables. En feraient partie les présidents du Conseil général, de la commission financière, du Conseil communal, un membre du Conseil général et le chef du dicastère concerné.

N. Alber demande qui décidera quels dossiers seront traités par cette commission ?

L. Piaget répond que ce sera au Conseil communal de décider, puisque ce sera une commission consultative du Conseil communal. En principe seuls les dossiers complexes seront traités, par exemple, l'approvisionnement en eau, l'épuration des Bourquins, le cimetière.

Le président C Lambelet relève que ce nouveau point relève du n° 3.17 du Règlement général de commune (cas d'urgence), et qu'il faut 2/3 des membres présents pour prendre une décision ce soir.

Le président procède au vote, Résultat du vote : 9 oui, 0 non, 0 abstention

Le président C. Lambelet demande qui souhaite faire partie de cette commission comme membre du Conseil général ? Roger Buchs est Intéressé. N'ayant aucune autre proposition Roger Buchs est

élu tacitement, et la proposition du Conseil communal est acceptée à l'unanimité. C. Lambelet remercie chacun.

A. Juvet relève que le membre du Conseil communal n'est pas nommé.

L. Piaget nous explique que ça dépendra des dossiers, il s'agira du chef du dicastère concerné.

6. Divers

Site internet S. Evard remercie le Conseil communal pour le site internet qui a été mis à jour (dates d'ouverture pour les déchets encombrants à la déchèterie). Par contre, nulle trace du Comité d'école, et pourquoi ne pas mettre les procès verbaux du Conseil général ?

L. Piaget nous dit qu'il y a beaucoup de travail au sein de l'administration. Ça se fera si possibilité.

S. Evard pense qu'il serait bien de mettre à jour le site avec toutes les dates des manifestations et ceci en tout temps.

Maman de jour A. Prospero nous annonce que la maman de jour, Mme Nathalie Brügger, arrête aux vacances et lit sa lettre de démission. Attention il y aura sept enfants à placer à la rentrée scolaire. Si l'on connaît quelqu'un merci de s'annoncer à la commune.

L. Piaget nous explique qu'il n'y a plus la possibilité de nommer des nouvelles mamans de jour, l'Etat ayant posé un moratoire. Toutefois, nous attendons une réponse de l'Office de l'accueil extrafamilial pour pouvoir bénéficier encore d'une maman de jour. Après le refus de crèche à la Côte-aux-Fées, le Conseil communal est content que Nathalie Brügger ait assumé l'accueil une année supplémentaire. Maintenant, à chacun de se mobiliser pour trouver des solutions et tenter de garantir ce service à notre population.

L. Schlichtig demande ce qui va être mis en place pour le parascolaire, avec Harmos ?

L. Piaget nous explique qu'il faut voir avec le Cercle scolaire du Val de Travers. Si une nouvelle maman de jour est nommée par l'association des mamans de jour, le Conseil communal continuera de verser l'aide financière selon décision du Conseil général du 29.06.2009.

A. Prospero nous indique que le Conseil communal est en contact avec l'association des mamans de jour pour essayer de faire avancer les choses. Des affiches seront posées au panneau public et des flyers seront distribués.

Place du village O. Marbacher informe que l'Etat a consulté les communes en vue d'obtenir des projets de réalisations pour le bicentenaire du canton de Neuchâtel en 2014, et des subventions cantonales pourraient être obtenues. Une idée serait de créer une place de village piétonne. OM a réalisé des plans avec photomontage. Une information avec coupon-réponse sera envoyée à la population. Si ce sondage se révèle positif, le projet devra être déposé jusqu'au 4 juin. Budget approximatif fr. 160'000.-

Cercle scolaire L. Schlichtig demande pourquoi il y a des changements au cercle scolaire du Val de Travers (cycle 1 plus garanti dans la commune) et pourquoi nous n'avons pas notre mot à dire ?

L. Piaget nous explique que la commune a signé une convention avec les autorités vallonnières, que l'autorité du cercle est attribuée à la commune du Val de Travers et qu'il est difficile d'assurer

le cycle 1 dans chaque village, par exemple, il n'y aurait plus qu'un ou deux enfants par niveau aux Bayards, ce qui n'est pas cohérent.

L. Piaget signale aussi que le Conseil d'établissement scolaire comprend un membre du Comité d'école de chaque village ainsi qu'un membre du Conseil général de chaque commune, ce sont ces personnes qui doivent rapporter les décisions prises aux membres du Conseil général.

A. Juvet demande si nous aurons toujours au moins un cycle ?

L. Piaget indique que la proposition du Cercle scolaire est de garantir un cycle au moins par village, mais pas obligatoirement le cycle 1.

S. Evard dit avoir lu le PV de la séance du Conseil général de VDT qui modifie le règlement du Cercle scolaire en ce sens, et il demande pourquoi la Côte-aux-Fées ne passe pas cet objet au Conseil général.

L. Piaget répond que ces décisions ont été déjà discutées au CES en octobre et novembre puis en janvier 2013. Le conseiller communal en informe le Conseil communal. L'information doit passer aux parents et au comité d'école et aux membres du Conseil général par les représentants de la commune.

La cheffe de l'enseignement VDT gère le cercle scolaire du Val de Travers d'entente avec les conseillers communaux de la Côte-aux-Fées et des Verrières selon la convention acceptée par les communes membres du Cercle scolaire soit Val-de-Travers, la Côte aux Fées et Les Verrières.

L. Schlichtig pense que les représentants des communes n'ont aucun poids et qu'elle ne se sent pas entendue.

L. Piaget affirme que toutes les propositions faites par le comité d'école ou le Conseil général sont transmises à VDT.

C. Pétremand demande pourquoi le rapport du comité d'école est anti Conseil communal ?

S. Evard nous explique que selon lui c'est le Conseil communal qui doit agir. Il constate que rien ne paraît dans le PV du CES concernant les transports. Il attire l'attention sur le fait que tout est géré par VDT et que nous n'avons presque rien à dire. Il suggère de négocier un avenant de modification de la convention qui nous lie au Cercle scolaire du VDT. Ce n'est pas normal d'avoir des classes de 28 élèves à Fleurier et qu'on ne puisse pas faire monter des élèves à la Côte-aux-Fées. Il faut mettre en place d'autres structures, négocier l'alternance par exemple.

L. Piaget nous rappelle que nous avons un recul d'une année seulement de cercle scolaire, qu'il faut attendre de voir pour améliorer les choses.

La parole n'étant plus demandée, le président Ch. Lambelet lève la séance à 22h30.

Le secrétaire :

Fabien Pétremand

